



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

94013

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 63 565 922 229

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

APPARTEMENT 76
182 BD STALINGRAD
94200 IVRY SUR SEINE

Numéro FIP : 940 63 24 3099348789 4

Référence de l'avis : 20 94 A068831 45

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME VIRZI PEGGY
APPARTEMENT 76
182 BD STALINGRAD
94200 IVRY SUR SEINE

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP IVRY-SUR-SEINE
SAID IVRY
94-96 RUE VICTOR HUGO
94205 IVRY SUR SEINE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

**Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :**

20 955
2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 06 63 565 922 229

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : VIRZI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,50
2				
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		23283		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	2328		
Salaires, pensions, rentes nets.....		20955		20955
Revenu brut global.....				20955
Revenu imposable.....				20955
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	0
Montant de la réduction d'impôt.....				-
Total des réductions d'impôt²⁰.....				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				20955
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :				
Plafond total de 2018.....		Déclar. 1		
		15562		
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 06 63 565 922 229

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401